



DÉCISION DU MAIRE

Décision n° 027/2026

OBJET : Produits de bien mobilier - Vente d'un camion Renault Master immatriculé AQ-747-LT

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n°040/2020 du Conseil municipal du 20 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au Maire,

Considérant que la Ville consent à vendre des produits de bien mobilier à Monsieur CLER Jonathan - 38 avenue Paul vaillant Couturier - 91390 MORSANG-SUR-ORGE,

DECIDE

Article 1 : De vendre un camion Renault Master immatriculé AQ-747-LT à Monsieur CLER Jonathan - 38 avenue Paul vaillant Couturier - 91390 MORSANG-SUR-ORGE, dans l'état et sans contrôle technique pour un montant de 500 euros (cinq cents euros).

Article 2 : Précise que Monsieur CLER Jonathan a accepté de prendre le véhicule sans contrôle technique.

Article 3 : D'inscrire la recette au budget de la ville au compte 775.

Article 4 : Décide de sortir de l'inventaire camion Renault Master immatriculé AQ-747-LT.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise au Responsable du service de gestion comptable de Palaiseau.

Fait à Morangis, le 25 février 2026.

Madame le Maire,
Brigitte VERMILLET

Décision certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.